

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 20225
Numéro SIREN : 793 371 907
Nom ou dénomination : TRUSTINSOFT

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2019 sous le numéro de dépôt 26343



20190263432018

DATE DEPOT : 17/04/2019

N° DE DEPOT : 26343

N° GESTION : 2016B20225

N° SIREN : 793371907

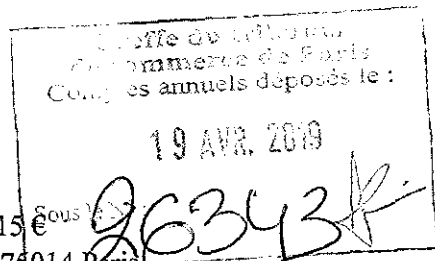
DENOMINATION : TRUSTINSOFT

ADRESSE : 222 Cour avenue du Maine 75014 Paris

MILLESIME : 2018

TrustInSoft

Société anonyme au capital de 86.315 €
Siège social : 222 Cour Avenue du Maine - 75014 Paris
793 371 907 RCS Paris



**EXTRAITS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU
9 AVRIL 2019**

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018

Résolution proposée et adoptée par l'assemblée générale :

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 s'élève à un bénéfice net comptable de 199.739 euros,

approuve l'affectation proposée par le Conseil d'administration et décide d'affecter ce bénéfice ainsi qu'il suit :

- Dotation à plein de la réserve légale : 285 euros
- Solde après dotation à la réserve légale : 199.454 euros
- Affectation du solde au compte "Report à nouveau" lequel s'élève après affectation à la somme de : 310.284 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Extraits certifiés conformes

Monsieur Fabrice Derepas
Directeur Général

TrustInSoft

Société Anonyme

222, cour Avenue du Maine

75014 PARIS

793 371 907 RCS PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

TrustInSoft

Société Anonyme

222, cour avenue du Maine
75014 PARIS
793 371 907 RCS PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société TrustInsoft,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TrustInSoft relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Immobilisations corporelles et incorporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les modalités de comptabilisation des dépenses de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note précitée de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 avril 2019

Le Commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 068 261	833 879	234 382	413 113
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	2 082 721		2 082 721	1 205 852
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	213 411	135 870	77 542	100 922
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 995		38 995	38 995
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 403 388	969 749	2 433 640	1 758 882
CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	34 005		34 005	29 298
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	68 200		68 200	18 000
Autres créances	924 407		924 407	843 258
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	700 869
Disponibilités	122 080		122 080	606 880
Charges constatées d'avance (3)	37 821		37 821	15 609
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 486 514		1 486 514	2 213 913
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES		
Capital	86 315	86 315
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 102 538	2 102 538
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 347	8 347
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	110 830	438 108
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	199 739	-327 278
Subventions d'investissement	111 488	464 677
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 619 256	2 772 706
FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	295 151	295 151
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	295 151	295 151
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	398 510	471 291
Emprunts et dettes financières diverses (3)	222 340	193 549
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 166	41 685
Dettes fiscales et sociales	350 730	198 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 005 746	904 938
Ecarts de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)	302 500	904 938
(1) Dont à moins d'un an (a)	703 246	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	284 999		284 999	374 104
Production vendue (services)	41 300	73 500	114 800	39 235

Production stockée				
Production immobilisée		876 869		640 779
Subventions d'exploitation		14 350		3 500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		12 687		987
Autres produits		1 265		715

Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)		433 452		678 412
Impôts, taxes et versements assimilés		13 376		10 430
Salaires et traitements		871 783		849 617
Charges sociales		186 747		185 912
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		219 781		313 336
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges		1 873		194

De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2 353		2 030
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				2 978
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		19 858		31 095
Différences négatives de change				4 064
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 140	19 871
Sur opérations en capital	353 189	488 065
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		19 104
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 069	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	620	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-279 646	-154 413
Bénéfices exceptionnels		
(a) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA TRUSTINSOFT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 920 154 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 199 739 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/03/2019 par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par la direction de la société pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 sur la base des critères nécessaires et cumulatifs suivants :

- . une levée de fonds d'un montant cible de 5m€ devant intervenir avant fin Septembre 2019
- . l'augmentation des revenus de la société grâce aux investissements réalisés
- . la réalisation des hypothèses présentées dans le budget prévisionnel 2019-2021.

Dans l'hypothèse où tout ou partie de ces plans d'actions ne trouveraient pas à se réaliser, la société TRUST IN SOFT pourrait ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour subvenir à ses besoins et le principe comptable retenu pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 basé sur la continuité d'exploitation pourrait alors être remis en cause.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les dépenses correspondant au développement des logiciels sont portées à l'actif. L'évaluation de ces logiciels tient compte des charges de personnel afférentes aux salariés affectés à la production des applications, des dotations aux amortissements des biens utilisés par

Règles et méthodes comptables

ces collaborateurs ainsi que d'une quote-part des frais indirects pouvant y être raisonnablement rattachés.

Les autres dépenses de développement sont le cas échéant portées à l'actif du bilan lorsqu'elles se rapportent directement à des projets présentant des chances sérieuses de succès commercial et technique.

Lorsqu'un projet de développement en cours à la clôture est suffisamment avancé pour que sa terminaison puisse être considérée comme assurée et qu'il remplit par ailleurs les conditions d'inscription à l'actif, une immobilisation en cours est constatée pour le montant des dépenses de développement déjà engagées pouvant être directement rapportées au projet.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Les subventions sont comptabilisées parmi les produits de l'exercice pour leur montant total dès leur attribution dans la mesure où celle-ci n'est pas conditionnelle.

À la clôture, la fraction méritée des subventions d'exploitation, qui est déterminée selon l'avancement de chacun des projets subventionnés, est mise en évidence par la constatation éventuelle de produits constatés d'avance.

Les subventions reçues sont considérées à due proportion comme des subventions d'investissement si elles se rapportent en tout ou partie à des projets générant un ou plusieurs actifs immobilisés inscrits en tant que tels au bilan.

Dans ce cas, la fraction méritée des subventions d'investissement, déterminée selon l'avancement de chacun des projets subventions, est rapportée au résultat par le biais d'un compte de produit

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux annuel de revalorisation des salaire: 2 %
- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux de rotation du personnel : Turn-over fort
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)
- Taux départ volontaire à l'initiative du salarié: 100%
- Mise à la retraite par l'employeur: 0%

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 12 236 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Activités de recherches et développement :

Le caractère innovant des activités de la société a justifié l'application du statut des jeunes entreprises innovantes (JEI) et lui a permis d'exposer un crédit d'impôt recherche de 280 K€.

La quote-part méritée des subventions est de 353 K€ au titre de l'exercice.

La société a activé des dépenses de recherche et développement d'un montant de 1013 K€ au titre de l'exercice. Ces dépenses sont comptabilisées parmi les immobilisations en cours à la clôture à hauteur de 877 K€, le solde correspondant à un projet mis en service en début d'exercice.

Apport en comptes courants bloqués :

Les fondateurs de la société ont avancé à la société 60 K€ correspondant à trois prêts d'honneurs accordés par SCIENTIPOLE à l'appui du projet.

Les soldes des comptes courants bloqués et non rémunérés ont été remboursés par la société sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des Immobilisations

	2018	2017	2016	2015
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 270 131	880 851		3 150 982
Immobilisations corporelles	199 766	14 308	663	213 411
Immobilisations financières	38 995			38 995
Total	2 508 892	905 159	663	3 403 388
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	651 166	182 713		833 879
Immobilisations corporelles	98 844	37 688	663	135 870
Immobilisations financières				
Total	750 010	220 401	663	969 749
ACTIF NET	1 758 882	684 758	0	2 433 639

Les flux s'analysent comme suit :

	2018	2017	2016	2015
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	880 851	14 308		895 159
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Total	880 851	14 308	0	895 159
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		663		663
Scissions				
Mises hors service				
Total	0	663	0	663

Notes sur le bilan**Immobilisations incorporelles***Frais de recherche et de développement :*

Montant comptabilisé en charges : 1013K euros

Immobilisations corporelles**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 069 423 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38 995		38 995
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	68 200	68 200	
Autres	924 407	924 407	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	37 821	37 821	
Total	1 069 423	1 069 423	38 995
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Clients - factures à établir	3 500

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 86315 euros décomposé en 86315 titres d'une valeur nominale de 1 euros.

TrustInSoft	86 315			86 315
	86 315			

Affectation du résultat

Report à Nouveau de l'exercice précédent	438 108
Résultat de l'exercice précédent	-327 278
Prélèvements sur les réserves	
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	110 830
Toutes affectations	110 830

Notes sur le bilan**Tableau de variation des capitaux propres**

Capital	86 315				86 315
Primes d'émission	2 102 538				2 102 538
Réserve légale	8 347				8 347
Report à Nouveau	438 108	-327 278			110 830
Résultat de l'exercice	-327 278	327 278	199 739		199 739
Subvention d'investissement	464 677			353 189	111 488

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 005 746 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	398 510	96 010	302 500	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	222 340	222 340		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 166	34 166		
Dettes fiscales et sociales	350 730	350 730		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	62 500			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan**Charges à payer**

Fournisseurs - fact. non parvenues	8 574
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 010
Dettes provis. pr congés à payer	85 558
Personnel - autres charges à payer	4 357
Charges sociales s/congés à payer	17 313
Charges sociales - charges à payer	1 743
FCP A PAYER	5 373
TA A PAYER	5 371
Total	129 299

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES D EXPLOIT. CONST. D AVANCE	37 821		
Total	37 821		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

Intracommunautaire	73 500
Export	42 000
France	284 299
Total	399 799

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

+ Résultat courant (**)	-451 782	-291 882	-159 900
+ Résultat exceptionnel	359 640		359 640
- Participations des salariés			
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 231 872 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Effectif moyen	Proportion
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 23 618 euros.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.